

PLAN D'ACTION 2021-2022

PRÉAMBULE

Le Conseil d'administration recommande que le prochain Plan d'action de l'ACREQ ne couvre qu'une seule année, soit 2021-2022. Différentes raisons sous-tendent ce choix :

- La première est évidemment en lien avec la situation de la pandémie. Puisqu'elle perdure dans le temps, les conditions sanitaires modifient notre approche et limitent certaines de nos actions. À titre d'exemple, ne pensons qu'aux rencontres avec les cadres actifs pour préparer leur retraite.
- La seconde est tributaire de la première puisque par ces temps d'incertitude, nos priorités pourraient changer à court terme pour le Plan d'action 2022-2023.
- La troisième est surtout la préoccupation de ne pas orienter les priorités de futurs conseils d'administration que de nouveaux administrateurs voudraient bien privilégier.
- Finalement, la simplicité et la modestie sont selon nous le meilleur gage de succès.

■ ■ ■

Il est important de bien prioriser les besoins actuels de notre Association et de s'assurer que ces priorités sont en lien avec le mandat qu'elle s'est donné dès sa création. À titre de rappel, on retrouve ces principes à la Section 3 de nos Règlements généraux qui se déclinent comme suit :

RÔLE DE L'ASSOCIATION

- 3.1 L'Association a pour rôle principal d'assurer la promotion et la défense des intérêts économiques et sociaux qui touchent les conditions de vie de ses membres.
- 3.2 L'Association, pour réaliser ses buts, participe, en concertation avec tout groupe concerné, à l'évolution et à l'amélioration des régimes de retraite et d'assurances. Dans ce cadre, elle peut choisir d'intervenir auprès des divers paliers de gouvernements, des institutions, des associations ou des organismes ayant des intérêts similaires.
- 3.3 L'Association effectue les représentations nécessaires dans les dossiers qui affectent ou peuvent affecter la qualité de vie des retraités et leur place dans la société.
- 3.4 L'Association favorise sur les plans régional, provincial et national, les échanges entre ses membres et ceux d'autres associations ou institutions du secteur de l'Éducation du Québec, ainsi qu'avec tout regroupement d'associations de retraités. Elle favorise également l'accès et la participation de ses membres à diverses activités culturelles.

PLAN D'ACTION 2021-2022

Le Conseil d'administration propose 4 objectifs pour le Plan d'action 2021-2022 :

- **Défendre les intérêts économiques et sociaux de nos membres**
- **Se concerter avec les organismes et associations ayant les mêmes intérêts que nous**
- **Favoriser les échanges entre les membres et les autres associations de retraités**
- **Promouvoir l'adhésion à l'Association**

À noter que les actions proposées en lien avec le point 3.1 de nos Règlements généraux incluent les principes énoncés au point 3.3. Les actions ainsi proposées se veulent en continuité avec les objectifs du Plan d'action 2018-2021.

- **Défendre nos membres** : ici nous sommes à la merci du jugement quant à la demande d'autorisation d'exercer une action collective. Par ailleurs, il nous faut conserver ce point puisqu'il est le premier mandat de notre Association. Donc, continuité dans le dossier de la contestation de la Loi 126, représentation dans le dossier d'assurance SSQ, participation au Collectif Action Covid.
- **Se concerter** : les actions qui devront être portées concernent le résultat de nos concertations avec les associations faisant partie de l'Alliance InterOrg. Il faudra remettre aussi au programme nos relations avec l'AQCS.
- **Favoriser les échanges** : Les communications avec les présidences de section ainsi que la vie de section doivent être à nouveau priorisées si nous ne voulons pas assister au déclin de notre Association. Les actions qui devront ici être priorisées seront de multiplier les informations disponibles sur notre site Internet, d'augmenter les allocations au niveau des sections et de faciliter le regroupement des sections qui sont moins actives.
- **Promouvoir l'adhésion à l'Association** : Ayant mis à jour nos Règlements généraux en octobre 2020 afin de permettre l'élargissement de nos effectifs, nous devons maintenant consolider ce dossier, s'attarder à d'autres actions afin d'assurer la croissance de notre Association et accentuer nos efforts auprès des futurs retraités.

PLAN D'ACTION 2021-2022 : objectifs et actions

OBJECTIFS	ACTIONS
<p>1. Assurer la défense des intérêts sociaux et économiques de nos membres.</p>	<p>1.1 Mettre en place les démarches nécessaires pour améliorer le pouvoir d'achat de nos membres par des actions collectives et des représentations auprès d'instances.</p> <p>1.2 Explorer un maximum d'avenues afin d'améliorer la situation des assurances collectives d'accident et de maladie de nos membres.</p> <p>1.3 Participer activement au Collectif Action Covid même au-delà de la pandémie.</p>
<p>2. Se concerter avec les organismes et associations ayant les mêmes intérêts que nous.</p>	<p>2.1 Développer une complicité plus étroite avec les associations membres de l'Alliance InterOrg.</p> <p>2.2 Accroître les champs et les créneaux de partenariat avec l'AQCS afin de sensibiliser plus de membres actifs à leur association de retraités.</p>
<p>3. Favoriser les échanges entre ses membres et les autres associations de retraités.</p>	<p>3.1 Encourager les fusions de sections afin d'assurer une vie active au sein de notre Association.</p> <p>3.2 Augmenter les allocations per capita dans les sections afin de faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la vie de section; - le partenariat avec l'AQCS et d'autres associations. <p>3.3 Développer notre site Internet afin d'offrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des sessions d'informations et de formations pour nos membres; - une zone pour la vie des sections. <p>3.4 Maintenir la diffusion de l'ACREQ-INFO à tous les deux mois.</p>
<p>4. Promouvoir l'adhésion à l'Association</p>	<p>4.1 Publiciser davantage aux membres la notion de membres associés.</p> <p>4.2 Sensibiliser les actifs de l'AQCS à l'importance de notre association par le billet du bulletin d'information de l'AQCS.</p> <p>4.3 Appuyer les présidences de section de l'ACREQ dans leurs interactions avec les présidences de section de l'AQCS.</p>